

## CONDITIONS GENERALES

Camping des Petites Roches, 1 chemin du Bec Margain, 38660 St Hilaire du Touvet. SAS Les Buissons Fleuris, N° Siret : 801 334 392 00017.

Article 1 – durée de séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 – conclusion de contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total du prix du séjour ou de l'étape et un exemplaire du contrat signé, avant la date indiquée au recto. Le deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le client.

Article 3 – annulation par le client :

a) Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

L'acompte reste acquis au propriétaire. Le propriétaire pourra demander le solde du prix de l'hébergement, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue du début du séjour.

b) Non présentation du client : Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue pour le début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le paiement du solde du prix de l'hébergement.

c) Séjour écourté : En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste acquis au propriétaire

d) Les HLL sont loués pour leur capacité maximum de 6 personnes. Aucune réduction ne sera accordée si le nombre d'occupant est inférieur.

Article 4 – annulation par le propriétaire : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 5 – arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 6 – règlement du solde : Le solde est à régler à l'arrivée dans le gîte. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Article 7 – taxe de séjour : La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui est reversé ensuite au trésor public.

Article 8 – dépôt de garantie : A l'arrivée du client dans le gîte, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur la fiche descriptive jointe, est demandé par le propriétaire. A la fin du séjour, il sera restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux, si des dégradations ont été constatées.

Article 9 – utilisation des lieux : Le client devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 10 – capacité : Si le nombre de vacanciers se présentant au HLL excède la capacité d'accueil agréée par les différents services départementaux, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de vacanciers supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 11 – animaux : Le présent contrat précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 – assurance : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

TENTE LODG'ING Hébergement mis en place durant la période de la coupe Icare.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE au 1er juin 2018

Entre le loueur ci-après dénommé LODG'ING et le tiers ci-après dénommé le CLIENT pour la réservation et la location d'un hébergement sous tente en plein air. Les conditions générales de vente ci-après définissent les obligations pour la location, la réservation et l'utilisation des tentes et de leurs équipements fournis par LODG'ING.

Ce document doit être accepté et signé par le CLIENT à son arrivée avant tout usage des équipements fournis. Il fait partie intégrante de tout contrat conclu entre LODG'ING et ses CLIENTS. Chaque client reconnaît avoir pris connaissance, en son nom et au nom des personnes pour qu'il représente, des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour. Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjour.

Article 1 : RELATIONS CONTRACTUELLES

La société LODG'ING et ses éventuels partenaires sont les seuls interlocuteurs du CLIENT et répondent devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Ils ne peuvent être tenus responsables des dommages résultant des cas de force majeure ou du fait de tiers non parties prenantes au contrat.

La location ne peut pas être cédée à un tiers. Tout changement d'identité du CLIENT doit faire l'objet d'un nouveau contrat.

## Article 2 : CONDITIONS DE RESERVATIONS

### 1) Prix et règlement

Le descriptif, la définition de l'offre LODG'ING ainsi que les périodes et les durées de location figurent sur la brochure et le site Internet (prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise). La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après l'encaissement d'un acompte de 30% sur le montant total du séjour.

Le règlement du solde du montant total de la location doit être effectué par le CLIENT 15 jours ouvrés minimum avant la date de mise à disposition des équipements. A défaut, sauf accord de LODG'ING, le contrat est caduque, LODG'ING conservant à titre de dédommagement la totalité de l'acompte versé.

Pour tout retard à l'arrivée, non signalé par le CLIENT dans les 12 heures précédents la date prévue dans le contrat de réservation, la location de la tente devient caduque ce qui annule le contrat de réservation. En conséquence, la réservation sera nulle et l'acompte restera acquis à LODG'ING.

### 2) Taxe de séjour

La taxe de séjour n'est pas comprise dans le prix. Elle est payée par le CLIENT en même temps que le solde de sa location.

### 3) Mode de règlement :

Le règlement de l'acompte et/ou de la totalité du séjour se fait soit par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard. Dans ce cas la transaction est immédiatement débitée sur le compte du client après accord de la banque du CLIENT) ou par chèque adressé à LODG'ING. Dans ce cas la réservation et/ou la location sera acquise seulement après encaissement effectif sur le compte LODG'ING.

Le Conformément à l'article L.132-2 du Code Monétaire et Financier, l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le client autorise LODG'ING à débiter le compte du CLIENT du montant de l'acompte et/ou du solde. A cette fin, le client confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur sa carte bancaire est effectivement le sien.

### 4) Modification et Annulation de réservations

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En cas d'annulation par le CLIENT, les sommes encaissées par LODG'ING sont définitivement acquises, le CLIENT ne pouvant prétendre à aucun remboursement.

### 5) Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation). Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès de LODG'ING ou de ses partenaires, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

## Article 3 : DEROULEMENT DU SEJOUR

### 3.1 Arrivées & Départs

Les arrivées s'effectuent à partir de 16h, les départs s'effectuent avant 10h, sauf accord express donné par le responsable du site LODG'ING.

### 3.2 Emplacements

L'attribution d'une tente est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction ne peut en aucun cas garantir que l'emplacement de la tente sollicitée par le campeur lui sera attribué.

Pour des raisons de sécurité notamment, LODG'ING se réserve le droit de modifier ou d'annuler le montage de la tente ou de la structure en cas d'intempéries pouvant impliquer des conditions de travail inacceptables voire dangereuses pour l'installation du matériel sur place. En effet, en cas de gros vent, les montages doivent être modifiés en fonction de la prise au vent

### 3.3 Caution et Etat des lieux

Une caution de 300 € par hébergement pourra être demandée le jour de votre arrivée, et avant la remise des clés de la tente.

LODG'ING remet au CLIENT un descriptif de l'état des lieux des équipements fournis. Le CLIENT dispose de 4 heures pour faire ses observations à LODG'ING en cas de contestation. Sous réserve de l'état des lieux de départ, la caution éventuellement réglée sera remboursée le jour du départ. Le CLIENT s'engage à rembourser des éventuelles dégradations et frais de nettoyage qui viendront s'ajouter au prix du séjour si l'hébergement n'est pas restitué dans l'état tel que signé lors de l'état des lieux d'entrée. Si le montant de la caution ne couvre pas ceux-ci, le CLIENT s'engage à régler le complément des sommes dues.

Le CLIENT reconnaît disposer ou avoir pris connaissance des indemnités à verser en cas de détérioration des biens loués par LODG'ING (tableau remis au CLIENT à son arrivée)

Si le CLIENT ne peut pas être présent lors de l'état des lieux de sortie, il accepte tacitement l'état des lieux qui sera effectué par LODG'ING qui lui remboursera la caution, déduction faites des dégradations et/ou défaut d'entretien constaté.

### 3.4 Départ

Tout retour de clé ou libération de l'emplacement après 11h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute demande de prolongation de séjour (sous réserve des possibilités et de l'accord de LODG'ING) doit être convenue 24 heures au moins avant la date de départ prévue, et réglée au moment de la demande de prolongation.

### 3.5 Capacité

Il est rappelé qu'une tente ne peut pas héberger plus personnes que de matelas mis à la disposition du Client contractuellement, quel qu'en soit l'âge.

Le nombre de personnes utilisateur d'une tente ne pourra excéder celui prévu dans le contrat de réservation. Toute personne supplémentaire, non prévue au contrat de réservation, devra être déclarée à LODG'ING 24 heures à l'avance et fera l'objet d'une facturation supplémentaire, payable d'avance, aux conditions définies dans les tarifs LODG'ING.

### 3.6 Mineurs

Aucune réservation ne peut être faite par des mineurs. Le CLIENT, s'il réserve pour le compte de mineurs assume l'entière responsabilité de sa réservation et de l'utilisation faite des équipements loués. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'au moins un adulte pendant le séjour, sauf accord de LODG'ING pour les plus de 15 ans, le CLIENT assumant alors l'entière responsabilité des comportements et des actes des mineurs concernés.

### 3.7 Animaux

Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur des tentes. A l'extérieur des tentes, les animaux doivent être tenus en laisse. Le CLIENT s'engage à respecter la propreté de l'environnement. A défaut, il en supportera les conséquences, notamment les charges d'entretien et celles

éventuelles des réclamations des autres CLIENTS. Le CLIENT devra être en mesure de fournir un certificat de vaccination de ses animaux.

### 3.8 Règlement intérieur

Le CLIENT s'engage à prendre connaissance et à adhérer au règlement intérieur, affiché à la réception et dont un exemplaire est remis sur demande.

### 3.9 Responsabilité

Les photographies présentées sur le Site et les services mobiles LODG'ING ont une valeur simplement indicative. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer l'Hébergement et les Services présenté donnent un aperçu le plus réaliste possible des prestations d'hébergement proposées, des différences peuvent être constatées (notamment concernant le mobilier, l'environnement, etc).

### 3.10 Identification

Tout usager des tentes loués devra être en mesure de prouver son identité lors d'éventuels contrôles de LODG'ING.

### 3.11 Véhicules

Les véhicules sont interdits à l'intérieur de l'espace hébergement de LODG'ING.

### 3.12 Consommation d'alcool et Fumeur

La consommation d'alcool fort (supérieur à 7°) est interdite à l'intérieur des tentes et à l'intérieur de l'espace hébergement LODG'ING.

Il est interdit de fumer dans les tentes LODG'ING.

### 3.13 Assurances des personnes et des biens

Le CLIENT déclare être assuré personnellement en responsabilité civile pour tout fait, dégâts et risques qu'il pourrait causer à autrui, de son propre fait ou de celui des personnes engagées dans la réservation et/ou l'occupation des installations et de leurs équipements. De même le CLIENT déclare être assuré contre le vol. Le CLIENT s'engage à restituer les équipements loués dans le même état que celui décrit dans l'état des lieux d'entrée. Il est responsable des équipements fournis par LODG'ING, notamment en cas de vol ou détérioration. Le CLIENT est aussi responsable de ses propres biens déposés dans les tentes, notamment en cas de pertes, de vols ou de détériorations par autrui.

### 3.14 Droit à l'image

Le CLIENT s'engage à ne pas faire usage des photos ou films qu'il pourrait réaliser à d'autres fins que personnelles. Toutes diffusions publiques pourra faire l'objet d'un recours de la part de LODG'ING.

### 3.15 Force majeure.

LODG'ING se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements en cas de force majeure ou fortuits l'y contraignent, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, décisions émanant d'autorités, etc.

### Article 4 : ASSURANCES / RESPONSABILITES

LODG'ING est responsable de plein droit de la bonne exécution des obligations résultant du Contrat. Toutefois, la responsabilité de LODG'ING pourra être réduite ou exclue en cas d'inexécution ou mauvaise exécution de ses obligations imputable au Client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou à un cas de force majeure

La responsabilité de LODG'ING ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée de cette dernière et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, incluant notamment les dommages aux biens du Client, pertes de bénéfices, trouble commercial, demande ou réclamation de tiers.

La responsabilité de LODG'ING est exclue en cas de préjudice, direct ou indirect, affectant les biens ou les personnes, subi par le Client ou un tiers, résultant de circonstances résultant d'un manquement du Client, ou de ses préposés, que celles-ci soient le fait du Client ou de tiers.

En toute hypothèse, la responsabilité de LODG'ING est limitée au montant total hors taxes payé par le Client au titre des Services considérés.

Article 5 : DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce du Mans.